CONDITIONS GENERALES

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les modalités d'exécution des travaux, de fournitures et de prestation de services réalisée par Monsieur Cédric FRANSSEN, exerçant sous la dénomination GREENSPACE, dont le siège social est sis à 4450 JUPRELLE, Rue de l'Eglise 8 et est inscrit à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro BCE 0628.846.941.

1. Champ d'application

Les présentes conditions générales sont les seules applicables entre les parties, à l'exclusion de toute autre condition, réserve, restriction ou clause émanant de toute autre partie, sauf acceptation expresse et écrite par GREENSPACE. Celles-ci sont réputées acceptées de manière irrévocable dès acceptation du devis et/ou paiement de la facture, sans aucune restriction ni aucune réserve. Les autres parties renoncent dès lors à se prévaloir de tout document contradictoire et notamment de leurs propres conditions générales et/ou particulières, nonobstant le fait que ces dernières prévoient qu'elles s'appliquent de façon exclusive.

2. Confidentialité – droit à l'image – Protection de la Vie privée

Chaque partie prend toutes les précautions nécessaires pour que les données fournies par l'autre partie dans le cadre de leur relation ne soient pas divulguées à des tiers non autorisés. Les parties s'engagent également à faire respecter cette confidentialité par ses collaborateurs (au sens le plus large du terme). Cette confidentialité ne trouve pas à s'appliquer pour les données ayant un caractère public ou ayant déjà fait l'objet d'une publication par les parties.

Par l'acceptation des présentes conditions générales, le client cède à GREENSPACE sont droit à l'image par rapport aux réalisations. GREENSPACE pourra reproduire ou de diffuser les photographies et vidéos prises et ce uniquement dans le cadre de l'exécution de sa mission. Cette cession emporte autorisation pour GREENSPACE et ses partenaires d'utiliser, réutiliser, publier, éditer, copier, reproduire, adapter, modifier cette image par tous procédés techniques, à des fins commerciales ou non commerciales. Cette image pourra être reproduite ou utilisée avec d'autres matériels, dont, et sans que cette énumération soit exhaustive : des textes, des données, des informa ons ou slogans, d'autres images, photographies, dessins, illustra ons, anima ons, graphismes, segments vidéo ou audio de toute nature, par tous les moyens, méthodes ou techniques actuellement connus ou à venir. La présente autorisation est donnée pour tous supports : papier, tissus, bois, plastique, informatique, électronique, magnétique, numérique, laser, optique et de manière générale pour tous modes de diffusion dont les réseaux sociaux (Twitter, Facebook, Linkedin, ...). Cette cession est consentie à titre gracieux.

L'ensemble des données collectées par GREENSPACE l'est en conformité avec la législation en vigueur. Il y est fait renvoi à la Charte de Vie Privée établie via http://www.greenspace.be/conditions

3. Offre et commande

Sauf disposition contraire reprise par écrit par le fournisseur, toute offre dispose d'un délai de validité de 30 jours calendrier.

Si des prestations sont réalisées par le fournisseur à la suite d'échanges de courriers (électroniques ou autres), voire verbaux, et ce dans le cadre d'une relation contractuelle préexistante, les présentes conditions générales trouvent à s'appliquer, par le seul fait pour l'acheteur d'accepter la réalisation des prestations.

Les images, les descriptions et les mentions de mesures et de poids (ou toutes autres mentions analogues) reprises dans le catalogue, les prospectus, les dépliants, le site internet ou toutes autres documents publicitaires du fournisseur, ne le lient que s'il en fait expressément mention dans son offre ou sur le site internet.

Toute proposition ou offre formulée par un intermédiaire, un sous-traitant ou un salarié du fournisseur doit être confirmée par son organe représentatif, et ce afin de lui être opposable, sauf accord express et préalable en sens contraire.

Tout contrat trouve une pleine justification juridique soit lorsque la commande ou l'offre est confirmée par l'acheteur en retournant le devis dûment signé, soit lorsque l'acheteur a laissé le fournisseur effectuer la livraison.

Lorsque le fournisseur sollicite une confirmation de commande auprès d'un acheteur, ce dernier dispose de 15 jours calendrier pour s'y conformer ; à défaut, le fournisseur est en droit de retenir, à sa libre appréciation :

- soit que l'acheteur a renoncé à sa commande et a dès lors engagé sa responsabilité pour tout dommage lié à la rupture des négociations
- soit que le contrat est parfait et en débuter l'exécution.

Greenspace, Rue de l'église, 8, 4450 Juprelle. Gsm: 0497233153 info@greenspace.be TVA BE0628.846.941 CB: BE86 0689 0568 1650

Toute commande annulée par l'acheteur, sauf cas de force majeure, alors qu'elle avait été valablement conclue entre les parties engendre, à charge de l'acheteur, le paiement d'une indemnité équivalente à 30 % du prix HTVA repris dans ladite commande, et ce sans que le fournisseur ne soit contraint de justifier d'un quelconque dommage.
Les produits et services offerts sont ceux qui figurent dans le catalogue mis à disposition par le fournisseur ou ceux repris sur le devis. Le fournisseur se réserve le droit d'interdire de commander certaines prestations séparément.
Pour les plantes, aucune garantie quant à leur reprise, compte tenu de la forte variabilité des éléments intervenants. Le fournisseur ne porte aucune garantie quant à la parfaite conformité par rapport aux photos reprises sur des dépliants, catalogues ou autres supports. Seule la variété de la plante intervient dans la relation contractuelle. Le défaut de stock par rapport au choix des plantes n'est pas de la responsabilité du fournisseur. En cas d'impossibilité de fournir la variété sélectionnée par le client, le fournisseur informe immédiatement le client pour choisir une autre variété en remplacement.
Le fournisseur est seul à déterminer la qualité et/ou l'origine des produits à fournir. Le fournisseur garantit que la qualité et/ou l'origine est conforme aux normes et usages.
L'acheteur est présumé connaître les caractéristiques et spécifications du produit fournis par le fournisseur, sauf demande expresse de l'acheteur.
Le fournisseur se réserve le droit de livrer les marchandises commandées en plusieurs parties, sauf si, compte tenu de leur nature, les produits ne peuvent pas être livrés en parties, lesquelles peuvent être facturées séparément.

4. Prix et paiement

Le prix de vente renseigné dans l'éventuelle offre, devis, site internet ou toute autre convention émise par le fournisseur est susceptible de modification jusqu'à l'acceptation de l'acheteur qui la rend définitive, sauf cas de force majeure. Les dispositifs de montage ou d'installation sont à charge de l'acheteur et sont éventuellement refacturés séparément.
Les prix sont libellés en euros, TVA non comprise. Toute augmentation de TVA ou toute nouvelle taxe qui serait imposée entre le moment de la commande et celui de la livraison sera à charge de l'acheteur.
Les prix convenus entre le fournisseur et l'acheteur sont basés sur les prix des matières premières, salaires, charges sociales, frais de transport, contributions... au moment de la remise des dits prix. Si un de ces postes devaient subir une augmentation avant ou pendant l'exécution du contrat, le fournisseur dispose du droit d'adapter ses prix sans préavis après en avoir informé l'acheteur par courrier (électronique, télécopie ou postal).
Sauf stipulations contraires, les factures du fournisseur sont payables en euros, au grand comptant et sans escompte sur le compte bancaire du fournisseur.
Toute réclamation relative à la facturation du fournisseur doit lui être notifiée par courrier recommandé au plus tard dans les huit jours de sa réception, le cachet de la poste faisant foi, à défaut de quoi ladite facture sera considérée comme acceptée.
En cas de non paiement de toute facture dans les 30 jours de son émission, le paiement de la totalité des factures en cours deviendra immédiatement exigible. Le fournisseur se réserve également le droit de suspendre l'exécution des autres commandes en cours jusqu'au complet paiement des montants dus.
Toute facture non payée dans les 30 jours de son émission produira de plein droit et sans mise en demeure, un intérêt moratoire fixé au taux de 10 % l'an et une clause pénale d'un montant total de 12 % de la somme en principal HTVA sans qu'elle ne puisse être en-deçà de 125,00 €.
Si une remise sur les prix est accordée sous certaines conditions à l'acheteur, le prix sera immédiatement et de plein droit augmenté de la remise en question dès le moment où l'acheteur ne satisfait plus aux conditions.

5. Délai d'exécution - Responsabilité

GREENSPACE s'engage à mettre tout en œuvre pour répondre le plus rapidement possible aux commandes des clients.
Dans tous les cas, la mission ne commence cependant à courir qu'à dater de la remise à GREENSPACE de l'ensemble des éléments nécessaires à la réalisation de la mission sollicitée et notamment le retour du devis signé, sauf si le client a laissé le fournisseur réaliser les travaux.

6. Livraison

L'acheteur désigne le lieu précis de livraison et/ou d'exécution des prestations. Il doit veiller à ce que les moyens de transports puissent atteindre et quitter en toute sécurité ledit lieu de livraison. Lors de cette livraison, l'acheteur est responsable de tout dommage occasionné tant au matériel livré qu'au moyen de transport lors de l'acheminement des produits depuis la voie publique jusqu'à l'emplacement déterminé sur le chantier.

Greenspace, Rue de l'église, 8, 4450 Juprelle. Gsm: 0497233153 info@greenspace.be TVA BE0628.846.941 CB: BE86 0689 0568 1650

Les produits sont livrés franco par le fournisseur au lieu convenu de livraison, pendant les heures ouvrables, sauf mentions précises et expresses formulées par l'acheteur. Les documents de livraison sont présumés représenter la juste valeur des quantités fournies par le fournisseur. Si un colis n'est pas réceptionné malgré les 2 passages du transporteur, celui-ci devra impérativement être enlevé par les soins de l'acheteur au siège social du fournisseur.
Le fournisseur se réserve le droit de livrer les marchandises commandées en plusieurs parties, sauf si, compte tenu de leur nature, les produits ne peuvent pas être livrés en parties, lesquelles peuvent être facturées séparément.
Si le produit commandé n'est pas de stock, le fournisseur informera le client par courrier électronique ou tout autre moyen mis à sa disposition, du délai approximatif de livraison. Si le délai donné ne satisfait pas le client, il peut alors choisir de modifier ou d'annuler sa commande. Le fournisseur se réserve le droit d'annuler tout ou partie des commandes conclues avec l'acheteur en cas de défaillance d'un fournisseur ou fabricant et dans les cas de force majeur. Les clients en seront informés le cas échéant et seront remboursés s'ils avaient payé la commande.
Dans tous les cas, les marchandises commandées seront entreposées au maximum 2 semaines pour le compte du fournisseur, mais aux risques de l'acheteur. Au-delà de cette période, le fournisseur est en droit de revendre ces marchandises sans aucune possibilité de recours ou d'indemnisation dans le chef de l'acheteur. L'acheteur est alors tenu à l'entièreté des frais complémentaires, dont les frais d'entreposage et de conservation et les frais de transport supplémentaires éventuels, sauf pour les biens périssables. Ceux-ci seront systématiquement considérés comme étant livrés et partant seront facturés.
En cas de livraison à l'extérieur du territoire belge, le client effectuera lui-même toutes les démarches administratives (droits de douanes, taxes d'importation ...) auprès des autorités compétentes du pays d'importation. Le fournisseur n'engage en aucun cas sa responsabilité en cas de non respect aux règles du pays concerné. L'acheteur engage sa pleine et entière responsabilité quant à la réalisation des démarches adéquates.

7. Droit de rétractation

Dans le cadre d'une vente à distance avec un particulier, conformément avec la législation en vigueur (loi du 6 avril 2010), les acheteurs, personnes physiques non professionnelles, bénéficient d'un délai de rétractation de quatorze jours à compter de la livraison de leur commande afin de se retirer du contrat et se faire rembourser intégralement, exception faite des frais de renvoi, hormis pour les produits confectionnés spécifiquement élaborés à la demande de l'acheteur.
L'acheteur devra renvoyer, à ses frais et sous sa responsabilité, les produits neufs (avec le bon de livraison) dans leur emballage d'origine, intacts, non ouverts, accompagnés du bon de livraison et ou de la facture, ainsi que tous les accessoires éventuels à l'adresse suivante : GREENSPACE, Rue de l'Eglise 8 à 4450 JUPRELLE. Le fournisseur s'engage alors à rembourser les sommes versées par le client, (à l'exception des frais de livraison), sans frais. Le remboursement intervient dans un délai maximum de 1 mois à dater de la réception de la marchandise en retour.

8. Sous-traitance

GREENSPACE se réserve la possibilité de faire appel à un sous-traitant, mandaté par elle pour accomplir la mission confiée. Le tiers choisi s'engage également à respecter toutes les obligations auxquelles GREENSPACE s'est engagé.

9. Responsabilité

Les obligations assumées par GREENSPACE sont toujours des obligations de moyen.
Toute responsabilité incombant à GREENSPACE découlant de l'exécution d'une prestation quelconque, est limitée à un montant maximal équivalent à 15% du prix (hors taxes) du contrat.
Le client accepte automatiquement le nettoyage du terrain avant tout début de chantier, payable au prix fixé par GREENSPACE.
Pour les prestations relatives à l'abattage d'arbres ou de taille, il appartient au client de prendre tous les renseignements nécessaires et utiles et de les fournir à GREENSPACE. Cela vaut également pour le classement et la protection dont les arbres ou haies feraient l'objet.
Pour la pose de gazon semé ou en rouleau, il appartient au client de prendre les mesures nécessaires vis-à-vis d'animaux ; aucune responsabilité ne pourra être imputée à GREENSPACE.
Un plan d'implantation doit être remis à GREENSPACE avant la mise en chantier, à défaut de quoi le client s'expose à devoir payer les frais dus à de mauvais bornages ou alignements existants
GREENSPACE décline toute responsabilité (i) en cas de dommages indirects, y compris notamment tout préjudice financier ou commercial, perte de Clientèle, de profit ou d'épargne, trouble commercial quelconque, toute augmentation des coûts et autres frais généraux, perte de bénéfice, perte d'image de marque, tout report ou perturbation dans le planning du projet ou de l'activité de l'autre partie, toute perte de données, de fichiers ou de programmes informatiques quelconques

et (ii) en cas de collaboration insuffisante dans l'exécution du contrat, L'autre partie garantit que les contenus, informations, œuvres de quelque nature que ce soit, les Données de manière générale fournis par lui à GREENSPACE en vue de l'exécution de la mission sont licitement utilisables à cette fin et ne portent pas atteinte aux droits de tiers. L'autre partie veille notamment garantit dès lors GREENSPACE quant à sa conformité au R.G.P.D. et contre tout recours de tiers se prévalant du non respect de leurs droits.

10. Force majeure

Est qualifié de force majeure, notamment les guerres civiles ou étrangères, les restrictions gouvernementales, les embargos, les attentats, les grèves générales ou celles pouvant affecter le fonctionnement des services de l'acheteur, les lock-out, les insuffisances de matières premières, de même que les événements tels que explosions, incendies, inondations, tempêtes... normalement couverts par une police d'assurance, les grèves et conditions météorologiques (liste non exhaustive) affectant et rendant l'exécution des obligations respectives impossibles ou périlleuse.

La partie qui invoque un cas de force majeure notifiera à l'autre partie la survenance de l'événement dans les plus brefs délais, avec la preuve de son existence. L'exécution de ses obligations sera alors suspendue jusqu'à la notification de la fin de l'événement, étant entendu qu'aucune partie ne pourra réclamer une quelconque indemnité à l'autre partie.

Les parties mettront tout en œuvre afin de réduire les difficultés et/ou dommages causés.

Si la force majeure dure plus de 60 jours, les parties mettront tout en œuvre pour renégocier l'exécution ultérieure du contrat. A défaut d'accord, chaque partie disposera du droit d'y mettre un terme à la suite de la notification de sa position à l'autre partie par pli recommandé.

11. Cession

Le contrat liant les parties ne peut, en aucun cas, faire l'objet d'une quelconque cession, totale ou partielle, à titre onéreux ou gratuit.

12. Droit application et compétence

L'ensemble de la relation contractuelle (dès les négociations) qui lie les parties est régi par le droit belge.

Tout litige relatif à la formation, l'exécution, l'interprétation de documents intervenus entre les parties est soumis à la compétence exclusive des juridictions de l'arrondissement judiciaire du siège social de GREENSPACE.

13. Généralités

La nullité ou la non application d'une des clauses des présentes conditions générales ne peut affecter la validité ou l'application des autres clauses. Les parties s'engagent, alors, à remplacer ladite clause par une valable proche d'un point de vue économique.

Le fait que GREENSPACE ne se prévale pas des présentes conditions générales de vente à un quelconque moment ne peut valoir renonciation dans son chef d'une application ultérieure.

Les parties acceptent que les communications entre elles soient valablement réalisées, d'une manière égale, par courrier recommandé, courrier postal simple, courrier électronique, sauf les cas spécifiques prévus dans les présentes conditions générales.

Greenspace, Rue de l'église, 8, 4450 Juprelle. Gsm: 0497233153 info@greenspace.be TVA BE0628.846.941 CB: BE86 0689 0568 1650